



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Cabines

Question écrite n° 12498

Texte de la question

M François d'Aubert tient à attirer l'attention de M le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace sur la nécessité d'installer un nombre plus important de cabines téléphoniques dans de petites communes et d'en assurer la maintenance. En effet, il n'est pas rare de voir des cabines de téléphones rester en panne pendant une très longue période dans des communes où il n'existe aujourd'hui qu'une seule de ces cabines. Ne serait-il pas possible d'assurer une maintenance plus efficace.

Texte de la réponse

Reponse. - La question soulève en fait deux problèmes : celui du nombre de téléphones publics installés dans les petites communes et celui de leur maintenance. S'agissant du nombre de cabines en zone rurale, il doit tout d'abord être rappelé que celles installées dans les communes de moins de 500 habitants représentent 11 p 100 du parc total et 0,5 p 100 des recettes. C'est dire quelle charge elles constituent pour le budget de France Telecom, et quelle contribution ce service apporte à l'animation de la vie rurale. Aussi n'est-il pas envisagé d'accroître ce nombre à l'initiative de France Telecom, étant entendu qu'il sera maintenu une cabine par commune ; les municipalités désireuses d'aller au-delà disposent d'ailleurs de la possibilité de faire installer des cabines en location-entretien. Quant à la maintenance de ces cabines, la condition première en est évidemment la surveillance de leur bon fonctionnement. Comme toutes les cabines elles font l'objet d'une télésurveillance qui permet de détecter les trafics anormalement faibles. Il est cependant exact que, dans le cas de publiphones à très faible trafic, le système fait ressortir l'anomalie moins rapidement, et à la limite, à l'issue de sept jours seulement. Cela explique que les défaillances puissent rester quelque temps sans être relevées. À cet égard, les signalisations portées à la connaissance du « 13 » (donc gratuitement) par des usagers ayant constaté le défaut de fonctionnement ne peuvent que contribuer à améliorer la maintenance de ces cabines.

Données clés

Auteur : [M. d'Aubert François](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12498

Rubrique : Téléphone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 2002